46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎03. 22.89.66.40
03.22.95.16.81
@ : omeurillon@somme.fff.fr

Saison 2017/2018

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U14 (JOUEURS NES EN 2004)

« 2ème Tour »

« ESPOIR DU FOOTBALL »

LIEU : CHAULNES
DATE : Mercredi 29 Novembre 2017
HORAIRE : 13H45

26 (dont 3GB) JOUEURS CONVOQUES

CO ALBERT SPORTS(3)	*CROCHET Noa(DC) – DEMETZ Lucas(MA) – LEROY Thomas(GB)*
MONTDIDIER AC(8)	*CHERON Valentin(A) – DE OLIVIERA Victor*(A) – LARCHER Hugo(DC) – MAGNEZ Lucas(MA) – MBIANGA Nathanaël(LD) – SABATINI Romain*(MG/MD) – WIART Tom *(MA) – ZONARD Lucas*(GB)*
AAE CHAULNES(7)	*BRAILLY Mathéo*(MG) – EKOMIE Elvin(DC) – MAGNIER Kenjy(MD) – ROUSSEAU Pierre(LD) – SARTI Mathis(GB) – STARNORT Melvyn(M) – WANESSE Mattéo(D)*
FR ENGLEBELMER(2)	*RUIN Lucas(LD) – VANSYUYT Louis(MA)*
US ROSIERES (2)	*DUPUIS Enzo(A) – LAROCHE Romain(A)*
CAFC PERONNE(4)	*BECU Théo*(MA) – DAMAY Valentin(MA) – DEAL Evan*(DC) – DEBROYE Donatien*(Mo/Att)*
ENCADREMENT	*BOISSIER Emmanuel – BRAILLY Jérôme – ZONARD Loïc – DUPUIS Florent – LEMATTE Mathieu – BOURSE Corentin – MERCIER Quentin – DESMOTHES Emilien(Englebelemer)*
ABSENTS EXCUSES (Blessé)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	